

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
**Demande de subvention
au Conseil
Départemental du PUY-
DE-DOME pour l'achat
de 6 récupérateurs
d'eaux pluviales pour les
coins natures de 6
écoles**

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la
Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT,
Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME POUR L'ACHAT DE 6 RECUPERATEURS D'EAUX PLUVIALES POUR LES COINS NATURES DE 6 ECOLES

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1611-4, L. 3211-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°5.24 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en date du 18 mars 2024 ;
- **Considérant** que le dispositif ECO-COM + mis en place par le Conseil Départemental a pour objet d'aider financièrement l'achat de récupérateurs d'eaux de pluie par les Communes dans la limite de 2 500 euros hors-taxes;
- **Considérant** que cette aide peut être accordée à condition que les eaux récupérées soient destinées à l'arrosage d'espaces verts ou dédiée au nettoyage des voies publiques ;
- **Considérant** que 6 écoles thiernoises disposent de coins-nature, pour la sensibilisation des enfants à l'environnement, nécessitant un arrosage tout au long de l'année ;
- **Considérant** que les 6 écoles thiernoises listées ci-après sont dépourvues de récupérateurs d'eau ;
- **Considérant** que l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie permettra d'effectuer des économies tant financières qu'en matière de préservation de la ressource « eau » ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 299,70 euros soit 60 % de la dépense éligible hors-taxes estimée à 499,50 euros pour équiper en récupérateurs d'eaux de pluie, l'école du Moutier (primaire et maternelle), l'école de la VIDALIE, l'école du FAU, l'école de TURELET et l'école des GARNIERS.

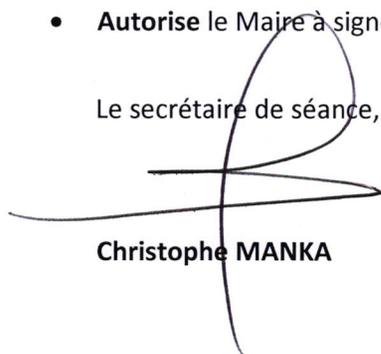
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Achat de 6 récupérateurs d'eau (coût unitaire de 83,25 € HT)	499,50 €		
Coût HT	499,50 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	A solliciter	60 %	299,70 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		60 %	299,70 €
Fonds propres		40 %	199,80 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		40 %	199,80 €
Coût HT		100%	499,50 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le financement de 6 récupérateurs d'eaux pour équiper les cours d'écoles thiernoises ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

le Maire




Stéphane RODIER